

# PACK DIAMANT

Pour un désherbage complet tout en souplesse

Nouvelle Réglementation



#### √ 3 matières actives

3 modes d'actions différents et complémentaires.

#### √ Une souplesse d'emploi

DIAMANT est utilisable sur de nombreuses céréales en pré ou post-levée.

✓ **Une efficacité optimisée** Un pack efficace contre dicotylédones et graminées.

## PACK DIAMANT: 5L CODIX® + 10L LINATI®

#### **CODIX®**

#### Composition:

Diflufenicanil 40 g/L + Pendiméthaline 400 g/L.

Mode d'action: Bloque la germination des graines, la croissance des jeunes plantules et maîtrise ainsi les levées échelonnées

Conditionnement: Bidon 5L

#### **LINATI®**

#### Composition:

Prosulfocarbe 800 g/L.

Mode d'action: Agit de manière préventive sur les graines en germination et curative sur les jeunes plantes (jusqu'à 2 feuilles).

Conditionnement: Bidon 10L

GROUPE 15 HERBICIDE

GROUPE 12|3 HERBICIDE

### PACK DIAMAN **USAGES AUTORISÉS**

		Culture associée pour le produit	Dose max d'emploi	Nombre d'application/ an		Zone Non Traitée par rapport aux points d'eau	Zone Non Traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente	DSPPR***
LINATI®	15105912 – Blé*désherbage	Blé tendre d'hiver, triticale	3 L/ha	1	Traiter de la pré levée (BBCH 00) jusqu'à trois feuilles étalées(BBCH 13)	ZNT 5 mètres	5 mètres	20 mètres
	15105913 – Orge*désherbage	Orge d'hiver	3 L/ha	1	Traiter de la pré levée (BBCH 00) jusqu'à trois feuilles étalées (BBCH 13)	comportant un DVP de 5 mètres **	5 metres	( réductibles à 10 si matériel permettant une réduction de 90% de la dérive)
	15105912 – Blé*désherbage	Blé dur d'hiver	3 L/ha	1	Traiter de la pré levée (BBCH 00) jusqu'à trois feuilles étalées (BBCH 13)	ZNT 5 mètres		90% de la derive)
CODIX®	Blé*Désherbage*	Blé tendre d'hiver		1		ZNT 20 m comportant		
		Blé dur d'hiver Triticale	2,5 L/ha		90 jours	un DVP de 5m **	5 mètres	
	Orge*Désherbage*	Orge d'hiver	2,5 L/ha	1	90 jours	ZNT 20 m comportant un DVP de 5m **		

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attriée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue. L'inites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <a href="http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database">http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database</a>

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement conformément à l'arrêté du 4 mai 2017 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2019

#### **DESCRIPTIF DU PRODUIT**

#### SPECTRE D'EFFICACITÉ

	GRAMINEES	AGROSTIS	PATURIN	RAY GRASS	VULPIN	VULPIE	TYLEDONES	ALCHEMILLE	BLEUET	CAPSELLE	COQUELICOT	FUMETERRE	GAILLET D'AUTOMNE	₹	LAMIER POURPRE	MATRICAIRE	PENSEE	RAVENELLE	REP COLZA	SENECON	STELLAIRE	VERONIQUES
DIAMANT Pré levée DIAMANT Post levée	G						DICOT															

#### STADES D'APPLICATION

odix® 1.5L/ha + Linati® 3L/ha





#### **CODIX®**

Composition Diflufenicanil 40 g/L + Pendiméthaline 400 g/L.

#### **LINATI®**

Composition Prosulfocarbe 800 g/L.

- \* Ne pas traiter au moment de la levée de la céréale (BBCH 05 à BBCH 10). \*\* DVP= Dispositif Végétal Permanent
- Sous réserve du respect des articles 12, 14 et des conditions mentionnées à l'annexe 3 de l'arrêté du 12 septembre 2006
- \*\*\* Distance personnes présentes / résidents (DSPPR) : Distance minimale à respecter entre la rame de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents

#### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- l'application du produit (pack), utiliser un dispositif homologué (buses anti-dérive) pour limiter la dérive de pulvérisation (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture). info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-282
- Pour les applications d'automne et afin de limiter la contamination des cultures non cibles :
- dans le cas de cultures non cibles situées à moins de 500 mètres de la parcelle traitée : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures, dans le cas de cultures non cibles situées à plus de 500 mètres et à moins d'un kilomètre de la parcelle traitée :
- ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures,
- ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée.

Les cultures non-cibles concernées figurent dans un liste actualisée mise à disposition des utilisateurs par le titulaire de l'autorisation. Cette liste de cultures est susceptible d'être modifiée par l'Anses dans le cadre de la Phytopharmacovigilance

- Respecter une distance d'au mons.

  pulvérisation et :
   l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
   l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents et utiliser ur
  matériel homologué pour limiter la dérive de pulvérisation de

LINATI®: AMM N° 2190246 - EC-Concentré émulsionnable - Prosulfocarbe 800 g/L - Danger - H304 ● H315 ● H317 ● H319 ● H410 ● EUH401.

CODIX® : AMM № 2130140 – SC-Suspension concentrée – Diflufenicanil 40 g/L + pendiméthaline 400 g/L – Attention – H 3 61 d • H410 • EUH208 • EUH401. Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-

vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto.\_@Marque déposée Adama France s.a.s.- RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Octobre 2023. Annule et remplace toute version précédente.

Très sensible

Assez sensible

Sensible

#### LINATI®

#### DANGER

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.





#### **CODIX®**

#### ATTENTION

H361d: Susceptible de nuire au foetus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH208: Contient de la pendiméthaline et du 1,2benzisothiazol-3(2H)-one . Peut produire une réaction allergique. EUH401: Respectez les instructions

d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.





ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél.: 01 41 47 33 33 |